

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/REG298/N/1
S/C/N/598
10 août 2011
(11-3999)

Comité des accords commerciaux régionaux
Conseil du commerce des services

Original: anglais

NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL

1. Membre(s) adressant la notification: Pérou et République de Corée
2. Date de la notification: 9 août 2011
3. Notification au titre <input checked="" type="checkbox"/> de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 <input checked="" type="checkbox"/> de l'article V:7 a) de l'AGCS <input type="checkbox"/> du paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation
4. Parties à l'accord: Pérou et République de Corée
5. Date de signature: 21 mars 2011
6. Date(s) d'entrée en vigueur: 1 ^{er} août 2011
7. Description succincte de l'accord: L'Accord établit une zone de libre-échange pour le commerce des marchandises et des services au sens de l'article XXIV du GATT de 1994 et de l'article V de l'AGCS. Il contient des dispositions sur l'accès aux marchés, les règles d'origine, les procédures douanières et la facilitation des échanges, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les mesures correctives commerciales, l'investissement, le commerce transfrontière de services, les services financiers, les télécommunications, le commerce électronique, la politique de la concurrence, les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle et le règlement des différends. L'Accord établit une Commission conjointe chargée de superviser sa mise en œuvre.

8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont:

communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique)

accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après:

Corée:

http://www.fta.go.kr/new/pds/fta_korea/peru/eng.pdf

Pérou:

["http://www.acuerdoscomerciales.gob.pe/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=82&Itemid=105"](http://www.acuerdoscomerciales.gob.pe/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=82&Itemid=105)